



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

Appel d'offres ouvert n°10/2020/CCG

L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS POUR LE COMPTE DE LA CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

Le mardi 29 décembre à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'acquisition et l'installation de matériels informatiques et logiciels pour le compte de la Caisse Centrale de Garantie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la Caisse Centrale de Garantie sis au :

Centre d'Affaires, Boulevard Ar-Ryad

Hay Ryad 10100 – RABAT

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir du site web de la Caisse Centrale de Garantie : www.ccg.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 20 000,00 DHS (Vingt mille dirhams) par lot.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

Pour le **Lot n° 01 : La Mise à niveau de l'infrastructure réseaux et sécurité** : 1 867 320,00 DHS TTC (Un million huit cent soixante-sept mille trois cent vingt dirhams toutes taxes comprises).

Pour le **Lot n° 02 : La Fourniture de matériels informatiques et accessoires bureautiques** : 1 659 720,00 DHS TTC (Un million six cent cinquante-neuf mille sept cent vingt dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Règlement des marchés de la CCG.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Présentation des échantillons et/ou prospectus et catalogues :

Les soumissionnaires sont tenus de présenter des échantillons et/ou prospectus et catalogues, aux bureaux du siège de la CCG, au plus tard le lundi 28 décembre 2020 à 12 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

